

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoirs : 2

Pour 11

Contre /

Abstention /

Date de convocation :

04/12/2025

Date d'affichage :

18/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le onze décembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François
POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Céline CROSSMAN
(pouvoir à Maryse FAVRE)

Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/12/155 : Approbation des nouveaux statuts du SDES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat,

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le Syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat d'Énergies de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'attention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts présenté en séance, puis

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat d'Énergies de la Savoie (SDES)
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO

Pour Copie Conforme.

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

